

Affaires Juridiques  
MLT

Le Maire de Sannois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1, R 2122-8 et R 2123-1,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public n°25013 de Fournitures afin d'entreprendre la fourniture et pose d'une clôture bardée autour de la Villa Rozée,

**Considérant** que l'offre ci-dessous est la moins onéreuse des 3 devis demandés,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De signer le marché n°25013 de Fournitures suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant Total
2025/31	ECB 95110 SANNOIS	Clôture bardée autour de la Villa Rozée	23 891,00 € HT

**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

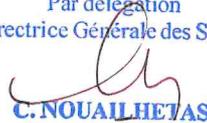
**Article 3 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020  
SANNOIS, le 04 mars 2025,

**Laurence TROUZIER-EVEQUE**



Pour le Maire  
Par délégation  
la Directrice Générale des Services  
  
**C. NOUAILHETAS**



  
Adjointe au maire  
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique  
et aux affaires juridiques  
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 7 mars 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 250307 - DC 2025 - 31 CC

Publiée le 07 mars 2025